



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Service départemental de la  
communication interministérielle

[pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)

Valence, le 27/03/2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### DÉPLACEMENTS LIÉS AUX COURSES ALIMENTAIRES

La France fait face à une épidémie de COVID-19 inédite, sévère et rapide. Nous devons tous être solidaire.

Le meilleur moyen pour freiner rapidement l'épidémie est le confinement. C'est pourquoi tous les déplacements sont interdits sauf dans quelques cas, et uniquement à condition d'être muni d'une attestation dérogatoire de déplacement ou d'un justificatif de l'employeur.

**Le préfet, Hugues Moutouh rappelle que vos sorties dédiées aux courses alimentaires doivent être limitées dans la semaine.**

**Vos achats doivent, par ailleurs, se porter exclusivement sur des denrées alimentaires.**

**Il est enfin fortement recommandé de désigner une seule personne par foyer pour effectuer les achats.**

**En ayant ce comportement, vous vous protégez et vous protégez ceux qui agissent pour combattre le Covid-19 en Drôme et qui travaillent quotidiennement pour assurer l'approvisionnement de la population.**

**Pour suivre l'actualité des services de l'État dans la Drôme :**

**Facebook : [www.facebook.com/prefet26](https://www.facebook.com/prefet26)**

**Twitter : [@Prefet26](https://twitter.com/Prefet26)**

**Site internet : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)**